



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 17 décembre 2010 fixant la liste prévue au 2° du III de l'article L 414-4 du code de l'environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1-1 du Code de l'environnement, le projet d'arrêté et la présente note sont mis à disposition sur le site internet de la préfecture :

<https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetes-publiques/consultations-publiques/Autres>

Le public pourra envoyer ses observations durant une période de 21 jours, soit du **29 février au 19 mars 2024 inclus**, par courriel à [ddt-env-pn-consultations@aisne.gouv.fr](mailto:ddt-env-pn-consultations@aisne.gouv.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de l'Aisne  
Service environnement – Consultation du public – Dérogation espèces protégées  
50 boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex

Ces observations devront parvenir à la Direction départementale des territoires au plus tard le **19 mars 2024**.

LAON, le

**27 FEV. 2024**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires adjoint,

  
David DIDIO BALSAMO



Préfet de l'Aisne



@Prefet02